



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 novembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 novembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 34 jusqu'à la question n° 49 incluse), M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA (de la question n° 4 à la question n° 13 incluse et à compter de la question n° 22), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 22 incluse), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 4), Mme Elsa MAILLOT (à compter de la question n° 34), Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 6), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à compter de la question n° 14), Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 5), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 12), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 34), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 12), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 12), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 26), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Dominique SCHAUSS.

Absents :

M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme EL YASSA (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA (à compter de la question n° 23), M. LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Elsa MAILLOT (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 33 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 25 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 33 incluse et pour la motion), M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme EL YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse et de la question n° 14 à la question n° 21 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 23), Mme Elsa MAILLOT à M. Thibaut BIZE (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Thierry MORTON à M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Rose REBRAB à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 13 incluse), Mme Karima ROCHDI à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 33 incluse), M. Philippe GONON à Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 25 incluse).

OBJET : Motion relative au maintien de la gouvernance associative des Missions locales et au renforcement de leurs complémentarités avec Pôle emploi

Motion relative au maintien de la gouvernance associative des Missions locales et au renforcement de leurs complémentarités avec Pôle emploi déposée par les Groupes Socialiste et Société civile républicaine, Europe Écologie Les Verts et Société civile, Parti Communiste Front de Gauche, Société civile et La République en Marche, Progressistes, Société civile

Rapporteur : Mme Sylvie WANLIN

«La possibilité annoncée cet été par le Premier ministre de *«fusionner les structures de la Mission locale au sein de Pôle emploi avec une gouvernance adaptée»* pour *«simplifier les démarches des usagers du service public de l'emploi»* interpelle.

Il s'agit là d'un blanc-seing donné à Pôle emploi pour démarcher les élu-es et se substituer à eux en matière de dialogue de gestion et d'animation des équipes. Ce processus fait courir aux élu-es le risque de perdre leur capacité de pilotage de l'action des missions locales (MiLo) au profit de Pôle emploi, sans que les objectifs de simplification des démarches soient atteints. De plus, les difficultés de Pôle emploi à totalement assumer ses missions actuelles sont connues (sous-traitance, moyens limités, nombre de demandeurs suivi par conseiller très élevé, etc.) : on peut donc s'interroger sur sa capacité à assurer des missions supplémentaires.

Précisément, la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon a fourni les preuves de son efficacité : lors de l'année 2017 : 3 173 jeunes ont été accompagnés dans leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie ; 1 441 jeunes ont été accueillis pour la première fois ; 10 à 12 % habitent un territoire isolé ; 57,8 % ont un niveau inférieur au baccalauréat. En 2017, près de 1 000 jeunes (989 jeunes exactement) ont accédé à l'emploi ; 386 jeunes sont entrés en formation ; 494 jeunes bénéficient d'une immersion en entreprise, soit 926 immersions et 43 jeunes s'engagent dans des missions de service civique (alors qu'en 2017 la Mission locale du bassin d'emploi de Besançon n'était pas plate-forme d'intermédiation pour le service civique).

Signalons que près de 40 % des jeunes accompagnés par le réseau des MiLo, notamment les plus démunis, ne sont pas inscrits à Pôle emploi dont les modes d'accompagnement ne sont pas adaptés, voire les excluent, car Pôle emploi n'a pas aujourd'hui en interne les métiers et compétences spécifiques que les MiLo ont su développer.

Par ailleurs, il est difficile de comprendre la configuration juridique qui résulterait de la fusion puisque le statut juridique des deux entités est différent : Pôle emploi est un établissement public administratif alors que les missions locales ont le statut d'associations présidées par les collectivités locales.

Ces fusions vont remettre en cause à la fois la spécificité de l'accompagnement global et personnalisé des jeunes et l'ancrage territorial des MiLo avec l'engagement politique et financier fort des élu-es, gages de la performance de leurs actions. Elles risquent de marginaliser les jeunes les plus éloignés de l'emploi. Les missions locales ont un rôle d'insertion plus large que Pôle emploi.

Il ne s'agit pas d'opposer missions locales et Pôle emploi. Les deux structures collaborent d'ailleurs déjà dans le cadre de conventions de partenariat visant à la coordination et à la complémentarité de leurs interventions mutuelles.

Les élu-es du Conseil Municipal de la Ville de Besançon :

- **rappellent leur attachement à la gouvernance associative des Missions locales** et à la qualité de leurs actions territorialisées avec les jeunes et les entreprises, définies par le cadre commun de référence de leur offre de service,
- **rappellent l'importance de la prise en compte globale des attentes et de la participation des jeunes** notamment les plus démunis, dans le cadre d'un accompagnement personnalisé de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,
- **expriment leur souhait du renforcement de la coopération avec Pôle emploi**, notamment par l'interopérabilité des systèmes d'information, afin d'améliorer les services proposés tant pour le suivi des jeunes inscrits ou non comme demandeurs d'emploi, dans une logique de parcours global d'insertion, que pour les actions auprès des acteurs économiques.

A l'unanimité des suffrages exprimés (13 élus ne participant pas au vote), le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 13

Préfecture du Doubs

Reçu le 26 NOV. 2018



Contrôle de légalité